

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	41
Représentés	2
Absent	0

Votes	
Pour	43
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 15 avril 2026

Le mercredi 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le jeudi 09 avril 2026, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Robin ALBERT, Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA, Monsieur Thierry BALIAS, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Malika BENKAHLA, Madame Malika BENLARBI, Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Monsieur Laurent CHASSAY, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDE, Monsieur Henrique MARQUES, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POUUDY, Monsieur Katiana RENE, Madame Delphine ROQUES, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Madame Hacès SASU, Monsieur Billy SOMSOUK, Madame Zahia TAZAMOUCHT, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté-e-s :

Madame Céline BEAURY pouvoir à Monsieur Jordan MADIANDE
Monsieur Alain OMRANE pouvoir à Monsieur Ali ID ELOUALI

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Bénédicte SALLAM LEMOINE

O B J E T

VOEU EN SOUTIEN AUX ELUS ET MAIRES VICTIMES DE RACISME

VOEU EN SOUTIEN AUX ELUS ET MAIRES VICTIMES DE RACISME

Le Conseil municipal demande au ministre de l'Intérieur de faire ce qui est dans sa mesure pour protéger les élus et maires victimes, et de poursuivre les auteurs d'actes et de délits racistes et discriminatoires.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Monsieur Matthieu BAUHAIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que les valeurs de la République reposent sur la Liberté, l'Égalité, la Fraternité et le respect de la dignité de toutes et tous, sans distinction d'origine,

Considérant que les élus de la République doivent pouvoir exercer leur mandat dans un climat de respect, de sécurité et de sérénité,

Considérant les récentes attaques ignobles, les propos racistes et colonialistes visant certains Maires et élus,

Considérant « la normalisation inquiétante d'un discours qui réactive des schémas racistes profondément enracinés » comme le dénonce le Mouvement contre le Racisme et l'Amitié entre les Peuples (MRAP),

Considérant que le racisme est un délit depuis la loi Gayssot du 13 juillet 1990,

DELIBERE

D'affirmer :

- Son attachement indéfectible aux principes républicains,
- Sa solidarité pleine et entière avec les maires et élus victimes de racisme, d'injures ou de discriminations,
- Son refus absolu de toute banalisation des discours racistes dans le débat public.

De condamner :

- Avec la plus grande fermeté, les propos et comportements racistes notamment vis-à-vis des représentants de la République,
- Toute forme de stigmatisation fondée sur l'origine ou la couleur de peau.

De s'engager :

- À promouvoir activement les valeurs de respect, de tolérance et d'inclusion,
- À soutenir toute initiative visant à lutter contre le racisme et les discriminations.

D'exprimer :

- Son soutien et sa solidarité aux maires victimes de telles attaques,
- Sa détermination à défendre une République garante de l'égalité de tous ses citoyens.

ARTICLE 1 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 15 avril 2026

Pour extrait conforme,
Monsieur Tonino PANETTA
Maire

AR Préfectoral

le 16/04/2026

Acte Exécutoire sous référence :

094-219400223-20260415-DEL26077H1-DE